

# MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
20/08/2020

L'an deux mille vingt et le trois septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

**Présents** : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

### D.C.M. N° 7-1 Participation en Prévoyance

Monsieur Franck EVIN a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal précédent a en 2016 signé une convention de participation couvrant le risque Prévoyance des agents communaux mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dans le respect du Décret n° 2011-1474 en date du 8 novembre 2011.

La participation mensuelle de la Commune par agent avait été fixée à 15 €. Depuis 2017, les taux de cotisation n'ont cessé d'augmenter. En conséquence, Monsieur le Maire propose de porter à compter du 01.01.2021, cette participation mensuelle à 20 € par agent.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

### **D E C I D E à l'unanimité,**

- de porter à 20 € par agent la participation communale mensuelle au risque Prévoyance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Affiché le 08.09.2020  
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 4 septembre 2020



Le Maire,  
Christian SANS